

Une déclaration de la municipalité à propos d'une décision du ministère de l'éducation nationale

Les problèmes de la rentrée scolaire font l'objet de l'attention permanente de la municipalité.

Elle se penche particulièrement sur les problèmes de l'enseignement du 2^{me} degré qui attendent encore des solutions efficaces que le ministère de l'Education nationale devrait leur apporter.

Il est question, présentement des mesures d'application de la carte scolaire.

La population seynoise sait la bataille menée depuis des années par la municipalité pour obtenir les CES qui manquent à notre ville.

De temps à autre des promesses ministérielles laissent entendre qu'en 1973 ou 1974 ces problèmes seront résolus.

Mais on sait par expérience ce que valent les promesses d'un gouvernement qui lésine sur l'instruction du peuple.

Des promesses ont été faites aussi sur la nationalisation du CES Berthe qui est dans sa 3^{me} année de fonctionnement et qui devrait maintenant être pris en charge par l'Etat.

Or, non seulement cette promesse ne devient pas réalité, mais des décisions récentes du

ministère de l'Education nationale précisent que :

Le Lycée Technique en voie d'achèvement au quartier Berthe fonctionnera sous régime municipal et que les sections « Enseignement long » du lycée nationalisé mixte de « Beausier » y seront intégrés.

Qu'une annexe pédagogique du 1^{er} cycle du Lycée Beausier à structure d'enseignement secondaire fonctionnera aussi sous régime municipal dans les locaux des Sablettes.

Il est pour le moins stupéfiant d'apprendre des mesures aussi injustes qu'arbitraires. On est confondu devant de telles aberrations.

Actuellement, la ville de La Seyne-sur-Mer supporte les frais d'entretien du lycée (pour tant nationalisé) et les frais de fonctionnement des CES Berthe et Curie dans les proportions suivantes :

Lycée nationalisé : 11.994.000 AF.

CES Curie : 6.136.300 AF.

CES Berthe : 32.845.311 AF.

Total : 50.976.411 AF.

C'est-à-dire des dépenses qui incombent à l'Etat.

Si l'on veut maintenant ajouter à cette somme les frais de

fonctionnement du Lycée technique (au moins égaux à ceux du CES Berthe) et les frais de fonctionnement de l'annexe pédagogique des Sablettes, c'est au moins 100 millions d'AF que la commune devra trouver et payer à la place de l'Etat.

La mesure est comble ! La municipalité proteste contre de tels procédés. Elle ne peut accepter en aucune façon des mesures aussi arbitraires.

Demain le ministère des P. et T. pourra tout aussi bien demander à la ville l'entretien de la poste.

Le ministère de l'Intérieur pourra décider, de son côté que la gendarmerie fonctionnera aussi aux frais de la ville.

La municipalité, outrée de tels procédés, appelle les parents d'élèves, les laïques, plus généralement les contribuables seynois à soutenir son action pour amener le ministère de l'Education nationale à une compréhension plus saine des choses.

Que chacun prenne ses responsabilités !

LA MUNICIPALITE

(M. AUTRAA)